

Le problème

Les conditions de vie des personnes âgées et/ou handicapées et leur maintien à domicile sont des enjeux de société majeurs. Les pouvoirs publics ont instauré des politiques d'action sociale consacrées à l'adaptation de l'habitat, dont des aides au financement des projets. Cependant, sur notre territoire, malgré l'importance des besoins, les dispositifs financiers sont peu mobilisés et 80% des projets sont abandonnés du fait de leur complexité.

Votre solution innovante

Proposer un accompagnement global multipartenarial aux personnes souhaitant adapter leur logement, en coordonnant les dispositifs existants peu sollicités pour les rendre plus accessibles à la population et permettre la concrétisation des projets.

Les objectifs

Coordonner les différentes étapes du projet (évaluation, devis, financements, travaux)

Réduire sensiblement les délais de traitement

Aider au financement du projet si la situation le nécessite

Rendre les projets réalisables par un accompagnement multipartenarial.

La description de l'innovation

- **Qui**

Le CCAS et 15 partenaires : 5 organismes évaluateurs (SOLIHA, Citémétrie, Urbanis, Sud'Eval, CREEDAT), 8 financeurs (Agence Nationale de l'Habitat, Conseil Départemental 06, Caisses de retraite principales et complémentaires AG2R la Mondiale et Malakoff Humanis, Maison Départementale des Personnes Handicapées, CA Sophia Antipolis), 2 bailleurs sociaux (ERILIA et Sophia Antipolis Habitat).

- **Pour qui**

Peuvent bénéficier de cet accompagnement les personnes domiciliées sur la commune répondant à deux critères :

- avoir plus de 55 ans et être en perte d'autonomie ou majeures en situation de handicap
- être propriétaire de son logement ou locataire avec l'accord préalable du propriétaire.

- **Quoi :**

Un accompagnement personnalisé en 4 étapes : émergence du projet, accueil de l'utilisateur, validation de la nature du projet, information sur les dispositifs existants.

L'accompagnement proposé par le CCAS consiste en :

- Evaluation du besoin
- Evaluation de la situation sociale et financière pour définir l'éligibilité du projet
- Constitution des dossiers d'ouverture des droits auprès des organismes
- Coordination des évaluateurs mandatés : travailleur social, ergothérapeute, opérateur habitat.
- Constitution du plan de financement :
- Aide à l'élaboration des devis
- Elaboration du plan de financement prévisionnel
- Soutien dans le dépôt des demandes de subvention
- Validation des financements octroyés

- Réalisation du projet
- Demande d'avance sur les subventions accordées
- Programmation des travaux
- Aide à la perception du solde des subventions

- **Quand**

Cet accompagnement expérimental est mis en œuvre depuis août 2017. En octobre 2019 la signature d'une charte partenariale a défini les engagements des 15 institutions. Depuis un bilan semestriel permet le partage des résultats. Les entrées et sorties d'accompagnement sont permanentes et individualisées. Il n'y a pas de liste d'attente.

Les moyens humains et financiers

- **Budget** 2019 : 71 500 € dont 57 200 € de charges de personnel pour 2 ETP (1 assistante sociale référente + 1 poste administratif) dont 19500 € de subventions obtenues.

Depuis septembre 2018, le CCAS a octroyé 28 559€ de subventions complémentaires et 94 408€ d'avance de fonds.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Augmentation exponentielle du volume de sollicitations : en 2018, 46 demandes d'accompagnement ; en 2019 : 206 demandes = + 450%. Au premier semestre 2020 : 108 demandes.

A noter le faible taux d'abandon des projets en 2019 : 2.7%.

Depuis le démarrage 139 projets ont été engagés pour un coût total de 613.277 €, dont 511.064€ de subventions obtenues (84% du coût total des travaux).

- **Potentiel**

Les besoins sont importants et les financements institutionnels existent, mais ils sont sous-mobilisés car les procédures sont longues et complexes à coordonner par la personne en perte d'autonomie. L'accompagnement proposé permet une coordination individualisée qui est transposable sur d'autres territoires.

- **Bilan**

Le Comité de pilotage semestriel des signataires de la charte partenariale a décidé en 2019 de développer :

- la construction de la dynamique partenariale et des engagements communs
- la formalisation du dispositif et la création d'un outil de communication
- la présentation de l'action aux acteurs médico-sociaux du territoire
- l'accroissement de l'activité et le recrutement d'une assistante administrative.

Au 1er semestre 2020 l'action est intensifiée par la consolidation du dispositif : poursuite de la coordination partenariale et de la promotion de l'action auprès des acteurs du territoire ; recrutement d'un travailleur social supplémentaire vu l'augmentation des demandes d'accompagnement ; intégration de nouveaux dispositifs financiers (Action Logement, Département 06).

3 Mots clés : Habitat - Autonomie – Partenariat